

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 NOVEMBRE 2018 COMPTE-RENDU

Nombre de membres

en exercice : 17

présents : 10

votants : 12

PRESENTS : M GABAIL, C TRESCAZES, A CASTAGNE, L SOLOME,

Ch BRUZAUD, JC ROUDET, P CAUSSIEU, D FERNANDES, M MAUPEU, P LABIT,

ABSENTS: C ABELARD, F COMBRES, N HAURINE, N LECONTE (procuration à SOLOME L), JF RAYNAL, Y BRUN, F MINCHELLA (procuration à CAUSSIEU P).

Secrétaire de séance : M MAUPEU

1. Décisions modificatives de budget annexe Station de ski N° 3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 50.000 €

Cpte 6218 Autres personnels extérieurs	4.000,00 €
Cpte 6333 Participation employeur formation	6.000,00 €
Cpte 6335 Taxe apprentissage	5.000,00 €
Cpte 6451 Cotisation URSSAF	45.000,00 €
Cpte 6452 Cotisation Mutuelles	6.000,00 €
Cpte 6453 Cotisation retraite	25.000,00 €
Cpte 6475 Médecine travail	3.000,00 €
Cpte 6413 Primes et gratifications	6.000,00 €
601 Achats stockés	- 30.000,00 €
6162 Assurances	- 20.000,00 €

RECETTES : 50.000 €

Cpte 64198 Autres remboursements personnel	50.000,00 €
--	-------------

DM adoptée à l'unanimité.

2. Décision modificative budget annexe Le Desman

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives dans le budget annexe maison d'accueil le Desman, à savoir :

Section d'investissement

Dépenses : - 1.000 €

Cpte 2135/10 Installation maison d'accueil..... - 1.000,00 €

Recettes : - 1.000 €

Cpte 021 Virement de section fonctionnement - 1.000,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses : 1.000 €

Cpte 023 Virement à l'investissement	- 1.000,00 €
Cpte 6068 Autres matières et fournitures.....	1.000,00 €
Cpte 61558 Maintenance	1.000,00 €

Recettes : 1.000 €

Cpte 778 autres produits exceptionnels	1.000,00 €
--	------------

Le Conseil Municipal approuve ces virements de crédits à l'unanimité.

3. Demande de subvention à la DRAC pour le centre d'interprétation Saint-Jacques de Compostelle

Monsieur le Maire indique que la DRAC a donné son accord de principe pour une subvention de 8000€ pour mener les études préalables à la requalification du presbytère de Gavarnie. Le projet consisterait en l'aménagement des trois chambres du premier étage en centre d'interprétation. Une estimation de l'ADAC a chiffré les travaux pour l'ensemble du presbytère (rez-de-chaussée et étage) à 65 000€. Mme Colonel s'est engagée à obtenir la dérogation au titre de l'accessibilité.

Laurent Solomé fait part de son inquiétude sur le fonctionnement de ce centre sur le long terme et les frais d'entretien qui seront supportés par la mairie dans le futur.

Michel Gabail indique qu'il ne s'agit pas d'un musée mais d'un centre d'interprétation, il n'y aura ni personnel, ni matériel numérique à l'intérieur.

Claude Trescazes indique son inquiétude sur la signalétique du musée qui devra bien s'intégrer au caractère de l'église. Les locaux actuels sont-ils bien adaptés pour ce genre de projet ?

Laurent Solomé indique que parallèlement à cela il faut penser à réaliser des travaux sur l'église.

A l'unanimité le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire d'étudier la possibilité de créer un centre d'interprétation des chemins de Saint-Jacques de Compostelle dans le presbytère de Gavarnie, y compris la réfection de l'appartement en rez-de-chaussée, autorise Monsieur le Maire à solliciter le cabinet Michele et Miquel et à solliciter l'aide de la DRAC Occitanie à hauteur de 8000 €.

4. Travaux de soutènement entrée du village de Gavarnie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'effectuer des travaux de confortement et d'aménagement à l'entrée du village de Gavarnie, suite à la démolition du garage Pouey. Après consultation, un diagnostic de travaux à effectuer a été dressé par la Société GEOLITHE. Un devis de mission de maîtrise d'œuvre a été établi par cette société pour un montant de 46 081,71 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la proposition de la société Géolithe, pour un montant 46 081,71 € HT de prestations.

Michel Gabail indique qu'une consultation a été lancée pour les travaux de confortement de la route située à l'entrée du village de Gavarnie. 4 entreprises ont répondu. L'entreprise FFT a fait deux offres techniques. Or le cahier des charges de la consultation indique qu'il ne peut y avoir de variante technique. La deuxième offre de FFT n'est donc juridiquement pas recevable. Claude Trescazes regrette de ne pas avoir reçu plus tôt le rapport d'analyse des offres.

Michel Maupeu demande le pourcentage des travaux qui restera à charge de la commune après les aides. Michel Gabail indique que la commune devra prendre en charge 30% du montant des travaux.

Jean-Claude Roudet indique qu'il n'est favorable à aucune des offres techniques proposées par les entreprises. C'est la deuxième offre technique de FFT qui est la mieux selon lui.

Par 7 voix pour, 4 abstentions (Pascal Caussieu, Franck Minchella, Laurent Solomé, Nicolas Leconte) et 1 voix contre (Jean-Claude Roudet), le Conseil Municipal décide de ne pas déclarer le marché infructueux. A l'unanimité le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise EXTREM.

5. Bornes de recharge pour les voitures électriques

Michel Gabail indique que trois bornes de recharge sont présentes sur le territoire de la commune. Deux à Gèdre (piscine) et une à Gavarnie. L'investissement représente un montant de 5000€. La commune devra ensuite s'acquitter du paiement d'un forfait de fonctionnement calculé par le SDE sur la base des recettes et dépenses de l'année. Claude Trescazes déplore le manque de transparence pour le calcul de ce forfait annuel.

Laurent Solomé indique que la commune ne tirera aucune recette de l'installation de ces bornes.

Par 4 voix contre (L.Solomé, F.Minchella, P.Caussieu, N.Leconte), et 1 abstention (C.Trescazes), le Conseil Municipal décide de financer l'installation des bornes de recharge pour les voitures électriques.

Christian Bruzaud quitte la séance et donne procuration à Michel Gabail.

6. Location des locaux de l'ancienne Poste à Stem International

Michel Gabail indique que dans le but d'élargir les possibilités de logement pour le personnel saisonnier travaillant sur la station, il est proposé de louer les locaux de l'ancienne poste de Gèdre à l'entreprise Stem International. Ce pour une durée de 4 ans (durée de la DSP). En revanche, avant toute location, des travaux doivent être entrepris sur les menuiseries et sur la chaudière. Stem a fait faire des devis, le montant des travaux s'élèverait à 15 000€.

Laurent Solomé indique qu'il faut faire un bail avec eux, où la mairie prendrait en charge les travaux, leur demanderait un loyer et où Sem s'acquitterait directement des charges.

Michel Maupeu indique qu'il ne faut pas perdre plus de temps, il est important que ce logement soit occupé pendant l'hiver.

Laurent Solomé indique qu'il est important que le loyer demandé à Stem permette de couvrir les frais engendrés par la remise en état du local. Il ne faut pas louer à fonds perdus.

A l'unanimité le Conseil municipal décide de louer ce logement à Stem International.

A l'unanimité le Conseil municipal décide de prendre en charge le financement des travaux.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer annuel à 3000€.

7. Création de poste en vue du recrutement d'un(e) Secrétaire de mairie

Le Maire expose au Conseil Municipal que les besoins du service justifient la création de deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint Administratif et de Rédacteur Territorial affectés au Secrétariat de Mairie, afin d'élargir l'appel à candidature à des profils plus variés.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer deux postes permanents à temps complet.

8. Travaux d'eau potable à Gavarnie et demande d'aides financières

Michel Gabail rappelle le projet en cours sur Arribama et les difficultés à obtenir l'autorisation de travaux, la source étant située en zone cœur du Parc et Site Classé. L'arrêté du Parc National et l'autorisation de la Police de l'Eau ont été obtenus ce vendredi 09 Novembre. Les travaux vont pouvoir commencer dès la semaine suivante.

Pascal Caussieu indique que lors de la réunion du 25 septembre le cabinet CETRA a souligné que cette source présentait tout de même un petit niveau de bactériologie, sûrement lié à l'absence d'un périmètre de protection.

Michel Gabail indique qu'il faudra tout de même penser à traiter cette source pour sa turbidité, même si les niveaux atteints sont bien moindres que ceux enregistrés sur Hount de l'Ane. Il indique également qu'une baisse des besoins du village a été observée sur les 4 dernières années.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de demander les aides financières pour le captage, raccordement et traitement de la source d'Arribama.

9. Travaux sur l'assainissement

Michel Gabail présente les deux phases de travaux sur le réseau d'assainissement. La première concerne la réfection du réseau et la seconde la remise en état de la station d'épuration.

Les travaux sur le réseau vont être réalisés par l'entreprise SOGEP. Ils débuteront à partir du 19 Novembre, occasionnant des restrictions de circulation dans le village.

Pour les travaux sur la STEP une consultation a été lancée, à laquelle trois entreprises ont répondu. Sur la base du rapport d'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre INGESURF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de la société VEOLIA pour un montant de 75 000€ HT.

A l'unanimité le Conseil municipal décide de solliciter des financements pour ces deux tranches de travaux.

10. Prix de l'eau et de l'assainissement 2019

Michel Gabail indique que l'un des critères d'éligibilité pour recevoir des aides sur les travaux d'eau potable et d'assainissement et de justifier d'un prix de l'eau à 1€/m³ en 2019.

Michel Gabail rappelle l'engagement que le conseil municipal avait pris de porter à 1€/m³ d'eau potable à échéance 2019. Il est également nécessaire de tendre à l'équilibre de ces budgets annexes et de financer les travaux en cours.

Afin de pouvoir prétendre aux aides pour le volet assainissement il faudrait que la facturation atteigne également 1€/m³.

Michel Gabail indique qu'en l'absence de compteurs un forfait de 120 m³ est appliqué par foyer par an. Le redevable devrait donc payer une facture de 120€ HT pour l'eau et de 120€ HT pour l'assainissement (concerne le foyer).

Michel Gabail indique que les financements concerneraient : les travaux sur le réseau à hauteur de 30%, les travaux sur la STEP à hauteur de 20% minimum (en attente de décision de la part de l'agence de l'eau).

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de passer à 1€/m³ la facturation eau potable et assainissement, dès le 1^{er} janvier 2019.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse sur les autres catégories de redevables (hôtels, gîtes, campings etc.).

11. Vidange des assainissements privés

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gavarnie-Gèdre propose un service de vidange des assainissements non collectifs à ses habitants. Les modalités de ce service sont définies par la délibération en date du 20 juillet 2016. La délibération prévoit une vidange des fosses privées tous les quatre ans en contrepartie d'un acquittement annuel de la redevance de raccordement au tout-à-l'égout.

Monsieur le Maire indique qu'il serait plus juste de proposer une facturation à la prestation, certaines fosses n'étant amenées à n'être vidangées que tous les 7 ou 8 ans et la redevance assainissement étant appelée à augmenter sur la commune.

Par 11 voix pour et 1 abstention (F. Minchella), le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la vidange à 150€.

12. Aide aux communes sinistrées de l'Aude

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Conseil Départemental de l'Aude pour venir en aide aux communes sinistrées par les inondations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une aide financière au vu des crédits disponibles sur le compte budgétaire.

13. Divers

- **Bornage voirie communale/propriété Alquié**

Le Maire présente au conseil le procès-verbal de bornage et de reconnaissance des limites de la voie communale cadastrée Nos 188 et 1342 de la section 188A. Monsieur le Maire de Gavarnie-Gèdre a été convoqué initialement dans le cadre d'une procédure de délimitation du domaine public communal au droit de la propriété de Mme Alquié. Une portion de terrain incluse dans le domaine privé communal existe au droit de la propriété de Mme Alquié. Les parties ont convenu d'un commun accord de réaliser une procédure de bornage contradictoire en complément d'une procédure de délimitation du domaine public communal. Un procès-verbal de délimitation de la propriété a été dressé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le plan de bornage et le procès-verbal et à réaliser les démarches nécessaires qui s'y rapportent.

- **Location du bâtiment Le Desman.** Monsieur le Maire fait part de la demande de particuliers de louer le bâtiment du Desman pour la période du Réveillon. Laurent Solomé indique que cela peut être source d'ennuis. Par 10 voix contre, 1 pour (M. Gabail) et 1 abstention (C.Bruzaud), le Conseil Municipal s'oppose à la location du bâtiment Le Desman.

22h30, la séance est levée